



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2025
25-046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 25 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mario MANCUSO
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Absente excusée :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

18/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

18/06/2025

OBJET : ACTUALISATION POUR 2026 DES TARIFS APPLICABLES AU TITRE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2333-6,

Vu le code des impositions des biens et des services, notamment ses articles L.454-39 à L.454-77,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

Considérant qu'en 2026, les tarifs de droit commun relatifs à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) seront relevés au regard de l'évolution du taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC - hors tabac) de 2024 qui était en France de 1,8 % (source INSEE),

Considérant qu'en application du principe de libre administration des collectivités territoriales et dans un objectif de parfaite information aux usagers, il a été décidé de fixer par délibération les tarifs relatifs à la TLPE pour l'année 2026,

Considérant que ces tarifs sont fixés en fonction du dispositif (publicité, pré-enseignes et enseignes), de sa surface et de l'importance de la collectivité bénéficiaire de la taxe en terme du nombre d'habitants,

Considérant que les dispositifs de moins de 12 m² sont exonérés,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission d'Urbanisme réunie le 23 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laurence DENAND, Adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE UNIQUE : FIXE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure selon l'actualisation légale prévue pour les tarifs 2026 comme suit :

Pour les enseignes

Types d'enseignes par établissement	Tarifs 2026
Superficie cumulée inférieure ou égale à 7 m ²	Exonération
Somme des superficies taxables supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	Exonération
Somme des superficies taxables supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	37,40 €/m ²
Somme des superficies taxables supérieure à 50 m ²	74,80 €/m ²

Pour les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes

Types de dispositifs	Tarifs 2026
Support non numérique dont la surface est inférieure à 50 m ²	18,80 €/m ²

Support non numérique dont la surface est supérieure à 50 m ²	37,40 €/m ²
Support numérique dont la surface est inférieure à 50 m ²	56 €/m ²
Support numérique dont la surface est supérieure à 50 m ²	112 €/m ²



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 27/06/25
Et publié le 27/06/25



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville